



Compte-rendu du Conseil municipal du 3 janvier 2017

Etaient présents : M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Yves BOITEUX – M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY – M. Alain ROTH – Mme Christelle CHAVEY – Mr Frédéric MAURICE – Mr Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mme Céline POLLIEN CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR – Mr Fabrice FRICHET – Mme Liliane HOUG

Avaient demandé à excuser leur absence : Mme Mélanie TAKACS – Mme Lise BIGUENET

Procurations : Mme Mélanie TAKACS qui donne procuration à Mme Martine LOHSE ; Mme Lise BIGUENET qui donne procuration à M. Yves BOITEUX

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu du 9 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. **Détermination du nombre de conseillers communautaires et répartition des sièges suite à l'arrêté préfectoral 25-2016-12-16-006 du 16 décembre 2016 relatif à la composition du conseil communautaire de la CC2VV**

Par arrêté préfectoral n° 25-2016-16-006 du 16 décembre 2016, Monsieur le Préfet a fixé la répartition des 79 sièges communautaires entre les 57 communes formant la CC2VV selon la répartition de droit commun soit :

12 sièges pour l'Isle sur le Doubs, 5 sièges pour Arcey, 4 sièges pour Rougemont, 3 sièges pour Clerval et 2 sièges pour Anteuil et Désandans et 1 siège pour les autres communes.

La Commune de l'Isle sur le Doubs perdant un siège, le Conseil municipal est invité à élire 12 conseillers communautaires parmi les 13 sortants selon les règles précisées ci-dessous.

L'article L 5211-6-2 du CGCT prévoit que si : *le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.*

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes. »

Le nombre de sièges attribués à la Commune de L'Isle-sur-le-Doubs dans le cadre de cette nouvelle répartition étant de 12, nombre inférieur au nombre de conseillers communautaires désignés le 26 janvier 2016, le conseil municipal doit procéder à une nouvelle élection des conseillers communautaires compte tenu des éléments suivants :

- Les listes doivent pour l'occasion être composées uniquement de noms **de conseillers communautaires sortants**.

- Elles n'ont pas obligatoirement à être constituées sur la base des listes qui avaient été déposées au moment du renouvellement général de 2014 (des conseillers municipaux et communautaires élus sur la liste majoritaire ayant en effet pu, depuis, rejoindre les rangs de l'opposition municipale),

- Elles peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir,

- La parité entre hommes et femmes n'a pas à être appliquée.

Le mode de scrutin est ici celui de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne à un tour (sans possibilité de modifier les listes précitées en ajoutant des noms, en supprimant certains ou en inversant leur ordre).

Deux listes sont présentées :

- Liste de Mr Rémy NAPPEY
- Liste de Mr Laurent TOURTIER

Le vote a lieu à bulletin secret et donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux : 23

Sièges à pourvoir : 12

23 enveloppes trouvées dans l'urne

21 bulletins pour la liste « Rémy NAPPEY »

2 bulletins pour la liste « Laurent TOURTIER »

Suffrages exprimés : 23

Quotient électoral : 23 voix / 12 sièges = **1.91**

Ont obtenu :

Liste Rémy NAPPEY : 21 voix / 1.91 = 10.99 **soit 10 sièges**

Liste Laurent TOURTIER : 2 voix / 1.91 = 1.04 **soit 1 siège**

Reste un siège à répartir à la plus forte moyenne : (nombre de voix obtenues/nombre de sièges obtenus + 1)

Ont obtenu :

Liste Rémy NAPPEY : 21 voix / 12 sièges (11+1) = 1.75 **soit 1 siège**

Liste Laurent TOURTIER : 2 voix / 2 (1+1) = 1

Sont élus au Conseil Communautaire :

- 1 - NAPPEY Rémy
- 2 - LOHSE Martine
- 3 - LAURENT Michel
- 4 - PAHIN Joëlle
- 5 - ROTH Alain

- 6 - PACCHIOLI Stéphanie
- 7 - USARBARRENA Francis
- 8 - SCHIFFMANN Pierre
- 9 - POFIET Marie-Sophie
- 10 - BOURIOT Claude
- 11 - BOITEUX Yves
- 12 - TOURTIER Laurent

3 – Affaires diverses

Agrandissement de l'EHPAD :

L'EHPAD a déposé un permis de construire pour une extension de 887 m² visant à supprimer les chambres doubles et à créer un espace réservé aux personnes désorientées, soit 6 lits supplémentaires. Le règlement du PLU impose la création d'une place de stationnement pour 50 m² de surface créée, ce qui représente 17 places, ce qui semble excessif. La direction de l'établissement souhaite préserver l'espace naturel restant.

Jusqu'au 31 décembre 2014, il était possible de déroger à cette obligation de création de stationnement public par l'acquittement d'une taxe appelée « participation aux places de stationnement non créées » qui était fixée par le Conseil municipal. Cette taxe a été supprimée le 1^{er} janvier 2015.

Il est donc proposé de créer les 17 places sous l'appentis situé entre la maison de retraite et le foyer logement.

Travaux Grande rue : Mr Laurent TOURTIER souhaite savoir si le traçage dans la grande rue sera réalisé prochainement car, depuis les travaux, le stationnement dans cette zone est un peu anarchique et s'avère dangereux pour la circulation. Cette prestation est prévue dans le marché mais ne pourra pas être effectuée avant le printemps.

Forêt : Mr Alain ROTH informe que 39 lots de bois d'affouage ont été marqués le 27 décembre dernier sur la parcelle 32. Il en reste une cinquantaine à marquer. Le tirage aura lieu à la fin du mois.

PEDT enquête de satisfaction :

Mme Joëlle PAHIN annonce qu'un questionnaire de satisfaction concernant la mise en place des TAP sera distribué aux élèves, aux enseignants, aux familles, aux animateurs et aux élus dans le courant du mois de janvier.

La réunion est levée à 20 h 02.